



**Mairie de La Rivière - Drugeon**

**COMPTE-RENDU  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 29 septembre 2023  
Sur convocation du 22 septembre 2023  
Secrétaire de Séance : Odile Girard**

**Votants :**

|                   |         |                        |        |
|-------------------|---------|------------------------|--------|
| VALLET Christian  | X       | GRILLON Yohann         | X      |
| BOURDIN Carine    | X       | LONCHAMPT Jordan       | X      |
| VUITTENEZ Yannick | X       | LORIOD-BOURGON Monique | X      |
| LONCHAMPT Jérémy  | X       | TRIMAILLE Chloé        | X      |
| DROMARD Claire    | Excusée | MONNIER Florent        | X      |
| BREITNER Morgan   | X       | TERRETTAZ Sophie       | X      |
| DICHAMP Anthony   | X       | TRIMAILLE Flavien      | Excusé |
| GIRARD Odile      | X       |                        |        |

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du 1<sup>er</sup> septembre 2023
2. Compte rendu des commissions
3. Urbanisme
4. Point sur les travaux en cours  
Nouvelle proposition d'organisation des logements
5. Délibérations  
Tarifs salles communales (MTL, Pavillon, salle des associations, salle du conseil et de l'ancienne mairie)  
Renouvellement contrat M.Bourdin  
CFD / CAF : validation du bonus territoire  
Travaux logements communaux ; choix du bureau de contrôle
6. Information affaires intercommunales
7. Questions et informations diverses

**I) Approbation du compte-rendu précédent.**

Le compte rendu du 1<sup>er</sup> septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

**II) Compte-rendu des commissions**

**Environnement/cadre de vie/vie associative**

- Retour sur le 14 juillet : la réunion avec les Présidents d'association aura lieu le mercredi 4 octobre. Le bénéfice est de 4 083 € à partager entre les associations

dont les bénévoles étaient présents (les bénévoles de l'association Le Foyer offrent leur participation sans contrepartie).

L'organisation a compté 396 repas adultes et 56 repas enfants.

- Mur sous le moulin : les travaux ont débuté suite au devis signé avec une entreprise de réinsertion.
- Passerelle chemin des remparts : la DREAL n'a toujours pas donné l'autorisation pour commencer les travaux. Ceux-ci auront lieu à l'automne uniquement si les conditions climatiques le permettent (niveau du Drugeon bas).
- L'aménagement de la parcelle à côté de l'Eglise se poursuit : une table a été installée, l'escalier d'accès à la rue des lilas sera réalisé prochainement tout comme les plantations.
- Remplacement abri-bus centre du village : suite à la demande de Monsieur Patrick Javaux pour clôturer son terrain situé devant l'abri-bus ; il y a lieu de déplacer l'abri-bus communal. Vu l'état de ce dernier, des devis ont été demandés pour le remplacer.

### **Bâtiments et chemins**

- Logement communaux : rencontre avec le maître d'œuvre (cabinet Bagatelle) qui a exposé un nouveau projet avec toujours 3 logements : 1 à la place de l'ancien bureau de Poste et 1 T2 et un T3. Le maître d'œuvre fait remarquer que le plafond de la microcrèche n'est pas coupe-feu ; de plus, le conseil souhaite s'assurer que l'implantation proposée permet d'éviter les nuisances sonores entre les logements. Cette proposition permet toutefois aux 2 logements de l'étage de bénéficier d'une exposition favorable.  
Le conseil souhaite qu'il n'y ait pas de surcoût par rapport au projet initial.
- Retour sur le projet de Tom Bertrand pour ouvrir une pizzeria à emporter. Le conseil avait validé le fait de lui vendre du terrain communal à 80 € / m<sup>2</sup>. Le projet ayant sensiblement évolué, le conseil accepte le fait de vendre 23 m<sup>2</sup> soit 2 m<sup>2</sup> supplémentaires L'enrobé et l'éventuel déplacement des réseaux d'eaux seront à la charge du demandeur.  
Il s'agira également de procéder à la désaffectation de cette voie avant la vente.
- Eclairage terrain de foot : une partie de l'éclairage est défectueux. Des devis sont demandés pour changer le matériel. Le foot souhaite une mise aux normes de cet équipement. Une demande de subvention sera faite auprès de la Fédération de Foot Amateur. Une rencontre est également prévue avec le district.  
Dans le cas d'un changement de lampes, des baisses de consommations importantes pourraient être envisagées avec des réductions d'intensité possibles, notamment pour les entraînements.  
L'association Le Foyer accepterait de prendre en charge une partie des travaux, tout comme l'association Us Laveron.

### **Gestion de la forêt**

- Suite à plusieurs relances, les parcelles 7 et 15 n'ont pas été vendues. Le marché du bois vert est saturé et ne sont validées que les coupes sanitaires.

- C.Bourdin a assisté à une formation des Communes Forestières concernant les travaux forestiers. Elle donne les informations concernant l'intérêt de faire réaliser des travaux et concernant le problème de tassement des sols liés aux engins forestiers (obligation de ne pas sortir des cloisonnements d'exploitation).

Concernant les travaux à réaliser en forêt communale, la commission des bois s'est rendue au niveau de la piste forestière parcelles 2 et 3. Plusieurs segments sont à reprendre. Des devis seront demandés pour 2024.

La commission s'est rendue également sur la parcelle 15 pour le problème d'une piste sur environ 100 mètres, humide et donc impraticable une grande partie de l'année. Les travaux à réaliser nécessiteraient de couper des arbres. A voir éventuellement lors de l'exploitation de cette parcelle.

- La commune a reçu ce jour une proposition d'un notaire pour acquérir des parcelles boisées aux chemiches. La commune pourrait être intéressée mais a besoin d'autres éléments avant de se prononcer.

### **Communication et Information**

- Les premiers articles de l'édition 2023 sont en cours de rédaction et de mise en page.

## **III) Urbanisme**

### **Déclaration Préalable**

Javaux Patrick pour la pose d'une clôture

Cand Kathleen pour la pose d'une portail et d'un portillon

Droit de préemption : Le Conseil prend connaissance des droits de préemption transmis par le notaire (à chaque vente de bien) pour les mois de septembre.

## **V) Délibérations**

- Tarifs salles communales : suite au problème de bruit lors de la location de début août, il y a lieu de modifier le contrat de location afin de percevoir la pénalité de 300 € en cas de plainte en gendarmerie et de plaintes justifiées en mairie. Désormais, les salles de conseil, ancienne mairie ou salle des associations seront louées 50 € / jour pour des associations ou membres extérieurs à la commune.
- Renouvellement contrat Christophe Bourdin : le contrat est renouvelé pour un an dans les mêmes conditions (10 h / semaine, annualisées). C.Bourdin ne participe pas au vote.
- CAF : Monsieur le Maire présente le dispositif Bonus Territoire qui remplace le contrat enfance jeunesse de la CAF pour la gestion du périscolaire notamment. La commune tout comme le Syndicat des Ecoles de la Vallée du Drugeon (SEVAD) ne bénéficient pas de cette aide mais si toutefois les conditions d'attribution venaient à évoluer, il est souhaitable d'adhérer au dispositif. Le conseil donne son accord.

## **V) Affaires intercommunales**

- CFD - maison de santé : travaux en cours.  
Point sur le fonctionnement du cabinet éphémère.
- Randonnée des fruitières : une réunion fin septembre a acté la continuité de cette manifestation mais peut-être sous un autre format d'organisation. L'édition 2024 aura lieu le 5 mai pour les communes de Boujailles et Bulle.
- Règlement de boisement : pour rappel, l'enquête publique aura lieu du 17 octobre au 17 novembre avec une permanence à La Rivière Dugeon le 17 octobre de 9 h à 12 h. Tous les propriétaires forestiers sont invités à en prendre connaissance.
- SMCOM : Des embauches seront faites notamment dans les déchetteries suite aux nouvelles consignes de tri liées au recyclage de nouveaux matériaux.

## **VI) Questions et informations diverses**

- Sauvegarde informatique : l'échéance arrivant fin octobre, il y aura lieu de choisir un nouveau prestataire. Le Maire doit rencontrer 2 sociétés et le Conseil municipal le charge de choisir le mieux-disant.
- Urbanisme : le Maire a désormais la possibilité de prendre un arrêté de mise en demeure, assortie d'une astreinte financière en cas de non respect des règles d'urbanisme (non dépôt d'une demande ou non-conformité des travaux).
- Antenne SFR : l'opérateur a validé l'implantation d'une nouvelle antenne, en bordure de la route de Bulle, sur le terrain de l'association foncière.
- Remerciement de La Banque alimentaire pour la subvention allouée en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

**Le Maire,  
Christian VALLET**